

06.07.2018 - 16:56 Uhr

Communiqué de M. Frederik Paulsen

Suisse (ots) -

M. Frederik Paulsen a pris note avec satisfaction de la double réfutation publiée ce vendredi 6 juillet 2018 par le «Tages-Anzeiger» et d'autres titres du groupe Tamedia au sujet de l'article «Alles ganz privat», écrit par Philippe Reichen, paru le 25 juin 2018. Première réfutation : l'article de M. Reichen affirmait qu'en 2006, peu avant l'expiration de la Lex Bonny, le Département des Finances du canton de Vaud, dirigé par M. Pascal Broulis, aurait accordé à Ferring, dont M. Paulsen est non-executive Chairman, une exonération fiscale de dix ans. Cette déclaration est fautive. L'exonération fiscale de Ferring International Center SA pour les années 2006-2015 a déjà été accordée en 2002 par le Département des Finances du canton de Vaud, qui n'était pas dirigé par M. Broulis, mais par M. Charles Favre. Cette exonération fiscale était basée sur le droit cantonal, tandis que le SECO a décidé de l'exonération fiscale correspondante pour l'impôt fédéral dans le cadre de la Lex Bonny.

Deuxième réfutation : M. Reichen affirmait que Ferring aurait décidé de maintenir son siège dans le canton de Vaud en 2016. Cette déclaration est fautive. La raison du maintien du siège social est la décision fiscale que Ferring International Center SA a signée en 2002 pour les années 2006-2015. De ce fait, l'exonération fiscale pour les années 2006-2015 était subordonnée à la condition que Ferring International Center SA conserve son siège social dans le canton de Vaud jusqu'en 2025.

M. Frederik Paulsen s'étonne que ces deux éléments facilement vérifiables n'aient pas été retenus par M. Reichen. Ces faits s'inscrivent clairement en faux de la théorie insidieuse que l'article tente de faire accroire. Il attend que les médias qui les ont relayés reviennent clairement sur leurs déclarations. M. Frederik Paulsen continuera de défendre son honneur et sa réputation, et se réserve toute action envers ceux qui tentent d'y attenter par des insinuations, des faits erronés et des amalgames.

Contact:

Bettex Christian, 021/321.50.80, c.bettex@rusconi-avocats.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100065052/100817697> abgerufen werden.